




**Strasbourg.eu**  
**PSMV DE STRASBOURG**  
**RÈGLEMENT GRAPHIQUE**

- 1 - Limites**
- 01.01 Limite de site patrimonial remarquable
  - 01.02 Limite de PSMV à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - 01.03 Limite de zone ou de secteur à orientations d'aménagement et de programmation
- 2 - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques**
- 02.01 Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- 3 - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés, à conserver, à restaurer à mettre en valeur**
- 03.01 Éléments intérieurs particuliers
  - 03.02 Éléments extérieurs particuliers
  - 03.03 Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
  - 03.04 Séquence, composition ou ordonnance architecturale ou urbaine
  - 03.05 Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité (type A)
  - 03.06 Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, ...) (type B)
  - 03.07 Parc ou jardin de pleine terre
  - 03.08 Jardin de devant de pleine terre inconstructible
  - 03.09 Espace libre à dominante végétale
  - 03.10 Jardin de devant à dominante végétale
  - 03.11 Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
  - 03.12 Arbre remarquable ou autre élément naturel
- 4 - Immeubles non protégés**
- 04.01 Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré ou rénové
  - 04.02 Immeuble non bâti ou autre espace libre relevant des dispositions générales du règlement
- 5 - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**
- 05.01 Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
  - 05.02 Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
  - 05.03 Espace vert à créer ou à requalifier
  - 05.04 Jardin de devant à créer ou à requalifier
  - 05.05 Place, cours ou autre espace à dominante minérale à créer ou à requalifier
  - 05.06 Limite imposée d'implantation de construction
  - 05.07 Hauteur imposée de construction
  - 05.08 Hauteur maximale de façade
  - 05.09 Hauteur maximale de toiture ou de construction
  - 05.10 Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
  - 05.11 Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer